

DRAJES NOUVELLE-AQUITAINE

Dispositif SESAME - Appel à projet 2022

Pour la Gironde

Présentation du dispositif SESAME :

Mis en œuvre en 2015 par les Ministères chargés de la Jeunesse et des Sports, le dispositif SESAME a pour objectif d'accompagner des jeunes vers une qualification professionnelle visant un emploi dans le sport ou l'animation.

Les bénéficiaires de ce dispositif sont âgés de 16 à 25 ans révolus, avec une dérogation jusqu'à 30 ans pour les personnes reconnues en situation de handicap. Ils sont domiciliés en territoires prioritaires (QPV/ZRR) ou bénéficiaires de critères sociaux.

L'ensemble de ces critères ainsi que l'instruction 2021 du dispositif sont consultables sur le site internet de la DRAJES Nouvelle-Aquitaine : <http://nouvelle-aquitaine.drjscs.gouv.fr/spip.php?article2101>

Renouvellement des conventions annuelles du dispositif SESAME Nouvelle-Aquitaine en Gironde :

Dans le cadre du déploiement du dispositif SESAME en Nouvelle-Aquitaine, 2 axes spécifiques et complémentaires sont développés :

- Le soutien financier à la formation professionnelle (CPJEPS / BPJEPS / DEJEPS / CQP / TFP)
- **La préformation aux métiers du sport et de l'animation**

C'est dans le cadre du 2nd axe « préformation aux métiers du sport et de l'animation » qu'est initié cet appel à projet sur le département de la Gironde.

Présentation de la préformation aux métiers du sport et de l'animation :

La préformation SESAME permet d'offrir à des jeunes un accompagnement personnalisé et/ou une aide financière vers une qualification professionnelle et ce, à travers différentes étapes :

- Préformation généraliste : remise à niveau scolaire, aide à la définition du projet professionnel, montée en compétences, immersion professionnelle...
- Préqualification : PSC1, BAFA, BAFD, diplôme fédéral, surveillant de baignade, BNSSA...
- Préparation professionnelle : préparation aux tests d'entrée en formation, construction du plan de financement, aide à la recherche de la structure de stage et d'un contrat en alternance.

Cet accompagnement est réalisé par des structures conventionnées par la DRAJES Nouvelle-Aquitaine. Vous pourrez retrouver les noms de ces structures sur le lien dans l'encadré au-dessus.

Le contexte actuel des préformation SESAME sur le département de la Gironde :

En Gironde, la préformation SESAME est mise en œuvre par 4 structures (INSUP, DROP DE BETON, OIM, LES FRANCAS) sur 7 sites :

- Territoires de Langon et Sud Gironde
- Secteur Ouest Métropole Bordelaise et quartiers prioritaires de Mérignac
- Secteur et quartiers Béglais
- Secteur de la rive droite de la métropole bordelaise en quartiers prioritaires de Cenon, Lormont et Bordeaux.
- Territoires du Libournais et « Entre-deux-Mers »
- Territoires du Médoc

Structure de préformation :

Toute structure (spécialisée ou non dans les secteurs de l'animation et du sport) est en capacité de répondre à cet appel à projet : organisme de formation, association, maison de quartier, centre social...

La réponse peut être apportée par une structure ou un consortium de répondants.

Nature du projet :

Le projet devra être formalisé sur la base des différents éléments indiqués en annexe.

Il devra cependant intégrer les caractéristiques suivantes :

- Accompagnement de jeunes sur des projets de préformation dans les secteurs de l'animation socio-éducative et du sport.
- Volume de jeunes à préciser selon les moyens humains de la structure et les besoins du territoire (une promotion de jeunes peut varier entre 6 à 12 jeunes).
- Les jeunes concernés seront majoritairement issus des quartiers prioritaires de la ville (QPV), des zones de revitalisation rurale (ZRR), en situation socio-économique fragile ou en situation de décrochage scolaire (ou en cours de décrochage).

- Localisation des projets de préformation SESAME dans l'appel à projet :
 - Bordeaux métropole
 - Territoires du Libournais et de « l'entre deux mers »
 - Territoires de Coutras et Sainte Foy la Grande.
 - Territoires du Blayais et secteur Nord Gironde
 - Territoires du Réolais et secteur Sud Gironde

Financement :

Un budget « au réel » sera établi sur la base d'un nombre de jeunes à accompagner durant la période suivante : 1^{er} septembre 2022 au 31 août 2023. Il est souhaitable d'intégrer des co-financements pour la mise en œuvre ce projet.

Modalités de réponse à l'appel à projet :

Date limite de retour : 29 avril 2022

Liste des documents à transmettre :

- Projet de préformation 2022/23 (cf annexe)
- Formulaire de demande de subvention cerfa n°12156*06

Transmettre l'ensemble des documents par mail :

- au référent régional SESAME : gilles.chambaretaud@region-academique-nouvelle-aquitaine.fr
- et**
- au référent départemental SESAME : clement.lapeyre@ac-bordeaux.fr

Les réponses à l'appel à projet ne seront instruites que sous réserve de la complétude du dossier et des éléments demandés ci-dessus.

Pour toute question, vous pouvez contacter le référent SESAME de la Gironde :

M. Clément LAPEYRE
clement.lapeyre@ac-bordeaux.fr
05 40 54 73 61

Modalités de conventionnement :

Une sélection des répondants sera effectuée. Un entretien sera réalisé courant mai afin de permettre la mise en place de la convention SESAME dès le mois de juin.

Cette convention SESAME sera annuelle et sera conclue jusqu'au 31 août 2023.

ANNEXE I :

PROJET DE PREFORMATION

Liste des informations – à minima – à faire figurer dans le projet de préformation :

- Présentation du porteur de projet (*caractéristiques, actions majeures, antériorité dans le dispositif, expérience précédente dans ce type de projet, spécificité locale...*)
- Présentation du (ou des) personne(s) en charge de la mise en œuvre du projet
- Passerelles éventuelles avec les projets de la structure
- Passerelles éventuelles avec d'autres dispositifs
- Modalités de collaboration avec les organismes de formation
- Analyse du (ou des) territoire(s) ciblé(s)
- Perspectives et besoins d'emploi sur le territoire (*ex : besoins d'emploi actuels ou à venir dans une filière/spécialité*)
- Actions de communication (actions, supports et calendrier prévisionnel)
- Volume de bénéficiaires et volume horaire prévu de la préformation (à titre indicatif à minima : 120 heures à l'exception d'une sortie positive anticipée). Prévoir un émargement (feuille d'émargement)
- Sélection et positionnement des bénéficiaires
- Présentation du projet d'accompagnement faisant figurer, à minima :
 - Les différentes phases ou actions prévues
 - Les modalités d'accompagnement collectif et individuel
 - Les intervenants ou structures mobilisé(e)s
 - Les préqualifications (PSC1, BAFA, diplôme fédéral, BNSSA...)
 - Les relations avec les partenaires (*ex : mission locale, pôle emploi, association...*)
 - Un calendrier prévisionnel
- Budget prévisionnel du projet (*préciser le mode de calcul des dépenses et les sources éventuelles de recettes*) via dossier CERFA